

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau : dépôt en ligne des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les 31 communes de l'agglomération

A compter du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes de l'agglomération paloise et de France devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Professionnels et particuliers : la dématérialisation facilite vos démarches

De façon simple et rapide, accessible (24h/24, 7j/7) et sécurisée, vous pouvez désormais déposer en ligne :

- Une demande de Certificat d'Urbanisme dit d'information (CUa)
- Une demande de Certificat d'Urbanisme dit opérationnel (CUb)
- Une Déclaration Préalable (DP)
- Une demande de Permis de Construire (PC)
- Une demande de Permis d'Aménager (PA)
- Une demande de Permis de démolir (PD)
- Une demande d'Autorisation de Travaux (AT)

Les plateformes

1/ A Pau et dans la plupart des communes de l'agglomération, la plateforme électronique la plus utilisée est celle de E-PERMIS :

- En créant un compte sur www.e-permis.fr

[Plus d'information sur la page dédiée sur Pau.fr](#)

2/ Dans les communes d'Idron et Gan

Déposez votre dossier sur le Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) :

- **Pour Idron :** <https://gnau19.operis.fr/idron/gnau/#/>

[Plus d'information sur la page dédiée sur Idron.fr](#)

- **Pour Gan :**

[Lien de la plateforme GNAU à venir sur la page dédiée](#)

3/ Dans la commune de Lons

- Déposez votre dossier sur Net ADS : <https://lons.urba.netagis.fr/>

- [Plus d'information sur la page dédiée sur mairie-lons.fr](#)

A noter

- Tout dépôt dématérialisé ne doit pas faire l'objet d'un second dépôt en papier.
- Le dépôt d'un dossier sous format papier directement en mairie ou par envoi postal demeure possible.
- Quelle que soit l'option choisie, les services de votre mairie restent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement souhaité en amont et vous accompagner dans le montage approprié de votre dossier.

Merci de bien vouloir diffuser cette information dans vos prochaines éditions.

Contact presse : Isabelle Deluga / 05 59 27 85 80 / i.deluga@agglo-pau.fr